



Démission pendant un arrêt de travail ?, cause d'arcèlement

Par **Minouche_old**, le 10/11/2007 à 19:28

Bonjour, je suis electricien btp depuis avril 2004 en CDI depuis + 2 ans , code APE 453A et moin de 10 salariers, combien de jours pour faire un préavis , et comment faire pour cause de Harcellement moral (par l'employeur), et peut-on faire le préavis pendant un arrêt de travail.Merci (urgent)

Par **papa tango charly_old**, le 11/11/2007 à 13:33

tout dépend des conventions collectives de la profession.

de toute manière, plus la structure est petite, et plus les choses sont compliquées....

le harcèlement doit être prouvé; il convient donc de recueillir les témoignages des collègues; donc, bon courage !

enfin, un arrêt de travail est censé suspendre le temps de travail; le préavis ne peut être valablement déposé qu'après.

Par **Minouche_old**, le 11/11/2007 à 17:19

Bonjour, **Je suis électricien du Bâtiment (code APE 453A)**[s]/[s] je subit du Harcalement

depuis + 2 ans et je suis en arrêt depuis le 2 .11.2007 ,j'en n'est mar de cette employeur qui me met la préssions moralement , j'ai du être hospitaliser pour raison de santé lier au harcèlement moral et un rapport détailliez par le Spsy , à été fait pour le docteur du travaille. Mes moi je ne veut plus reprendre dane cette boitte de peur que l'employeur me face perdre mon sans froid , c'est sa qui cherche.il y à 5 collègues qui ons démissionner sans faire de procédure.

moi j'ai un djob c'est en janvier y à urgence alor que faire.Merci